

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juin 2024

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **21**

Pouvoirs : **1**

Absents : **4**

Nombre de votants : **22**

Numéro
B2024-06-17-053

Point de l'ordre du jour
12

Objet
**Culture – Ludiculture –
Programmation saison
2024-2025 – Tarification
– Délibération.**

Date de convocation
10 juin 2024

Affichage de la convocation
10 juin 2024

Rapporteur
Monsieur LEMETAIS

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 17h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Patrice BONHOMME** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT, Mme THIERRY Nathalie, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M. LESELLIER Paul, M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui fait part du bilan du dispositif Ludiculture présenté lors de la réunion de la commission du 29 mai dernier : pour la saison culturelle 2023-2024, on dénombre 21 communes partenaires et 328 enfants inscrits.

Chaque semaine, 32 séances de 45 minutes sont encadrées par 10 intervenants qualifiés de l'association la Littoralité Francophone et une intervenante spécialisée.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de communes	21	21	21
Nombre de séances hebdomadaires	32	31	32
Nombre d'enfants inscrits	356	354	328

Face à ce bilan positif, les élus de la commission « services à la personne » proposent au Bureau Communautaire de poursuivre cette action en faveur de l'éveil culturel pour les enfants de maternelle.

Les communes ont été invitées par mail à se positionner sur leur volonté de continuer à recevoir ce dispositif. Ce sera sur ces nouvelles bases que le planning des activités d'éveil artistique sera finalisé, dans le courant de l'été, avec les intervenants du dispositif et sera diffusé aux communes avant la rentrée de septembre (Théâtre, éveil musical, percussion, expression corporelle, mise en jeu des livres de jeunesse et improvisation théâtrale pourront être au programme.)

Une réunion de rentrée sera organisée à destination des référents de communes, pour les dernières précisions et un rappel du fonctionnement des régies de recettes, avec notamment le projet de mise en place de journaux à souche des recettes en remplacement des tickets « lilas » pour un budget de 1500€ à la charge de la CCICV.

Par ailleurs, une cotisation est demandée aux familles lors de l'inscription de leur enfant au dispositif Ludiculture. En 2024-2025, cette cotisation, annuelle et forfaitaire, a été fixée à 38,00 € pour 30 séances environ, du 23/09/24 au 13/06/24, soit une augmentation de 2€ un coût de 1.26 € par séance.

Réunis le 29 mai dernier, les membres de la commission ont proposé :

- L'augmentation de 2€ de la cotisation annuelle à la charge des familles, de fixer le tarif à 38,00 € par an et par enfant pour 1 séance hebdomadaire soit un coût de 1,26 € par séance pour la saison 2024-2025.
- De mettre en place des journaux à souche des recettes pour un montant de 1500€.

Vu :

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ L'avis favorable de la commission « service à la personne » en date du 29 mai 2024 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer le tarif à 38,00 € par an et par enfant pour 1 séance hebdomadaire soit un coût de 1,26 € par séance pour la saison 2024-2025 ;
- De mettre en place des journaux à souche des recettes pour un montant de 1 500€ ;
- D'imputer les recettes au compte 70631 du BP 2024 du service Ludiculture.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



ERIC HERBET



Le Secrétaire de séance



Patrice BONHOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240617-B2024-06-17-053-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024